***À NOTER** : Une lettre de mandat ministériel a été émise à l'intention du ministre Hickey par la première ministre Holt le 7 novembre 2024. Le ministre Hickey est également président de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick (HNB), à laquelle le gouvernement est tenu d'émettre une lettre de mandat en vertu de la Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue (LRCAC). La lettre de mandat ministériel, approuvée par le Cabinet, répond aux exigences de la LRCAC et servira de lettre de mandat pour HNB.*

Le 7 novembre 2024

L'honorable David Hickey
Ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Cher ministre,

Merci d'avoir accepté de servir les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises en tant que ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick. Je sais que votre expérience en tant que conseiller municipal, votre leadership sur le plan de logement de Saint John et votre implication au sein du Comité permanent sur l'itinérance vous ont donné les outils pour répondre à cette priorité essentielle pour les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

Notre gouvernement est honoré par le mandat que les citoyens et les citoyennes de cette province nous ont confié pour réaliser une vision partagée par tant de Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises. Nous avons eu le privilège de recevoir le mandat de nous concentrer sur la population néo-brunswickoise en travaillant à ses côtés et en étant à son écoute pour bâtir ensemble un avenir meilleur, que nous méritons tous. La population s'attend à ce que nous tenions nos promesses et c'est également mon attente à votre égard. Les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises doivent savoir qu'ils peuvent avoir confiance en nous et qu'ils sont notre priorité.

C'est un honneur de servir la population de cette magnifique province avec vous. Cette lettre de mandat vise à clarifier les intentions et les attentes de notre gouvernement concernant votre portefeuille et à inviter un processus de responsabilisation, afin que les citoyennes et les citoyens sachent sur quels engagements ils pourront nous interpeller.

Notre plateforme est axée sur les priorités des gens de cette province. Elle est le reflet des récits et des solutions dont nous a fait part la population de la province et elle est centrée sur ce que nous pouvons accomplir ensemble. Outre nos priorités, je souhaite également partager mes attentes quant à notre manière d'agir en tant que gouvernement et en tant que ministres.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

- Santé
- Cout de la vie et logement
- L'éducation
- Développement économique
- L'environnement
- Un gouvernement de confiance

En tant que ministre, vous contribuerez à tous les piliers prioritaires. Il est attendu que vous appuyez ce travail et êtes responsable de la réalisation des domaines prioritaires relevant de votre dossier, comme indiqué ci-dessous :

Résultats mesurables

- **Augmentation des mises en chantier :** En supprimant la TVP, nous prévoyons une augmentation des mises en chantier similaire à celle observée chez nos voisins des provinces maritimes lorsqu'ils ont mis en œuvre ce programme.
- **Réduire la liste d'attente** pour le logement public.
- **Stabilisation des loyers –** Le plafond de 3 % aidera à ramener l'augmentation moyenne des loyers à un niveau gérable pour les locataires.
- Il est attendu que vous travailliez avec le personnel pour déterminer les mesures / résultats appropriés pour les engagements ci-dessous.

Domaines de responsabilité

THÈME DE LA PLATEFORME	ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX
Cout de la vie et logement - Un foyer pour chacun	Mettre immédiatement en place un plafond de l'augmentation des loyers (3 %) dans le cadre d'une modernisation complète de la *Loi sur la location de locaux d'habitation*.
Cout de la vie et logement - Un foyer pour chacun	Mettre un frein à la dégradation des logements publics et investir à la fois dans la rénovation et la création de nouveaux logements publics.
Cout de la vie et logement - Un foyer pour chacun	En collaboration avec les communautés, nous soutiendrons la construction de 30 000 nouveaux logements au Nouveau-Brunswick d'ici 2030.
Cout de la vie et logement - Un foyer pour chacun	Élaborer un projet pilote de rétention et d'expansion du logement communautaire afin de financer le logement dans les secteurs à but non lucratif et communautaires, en soutenant le renforcement des capacités, les couts de préconstruction et les acquisitions.
Cout de la vie et logement - Un foyer pour chacun	Collaborer avec des entreprises pour accroitre les investissements dans des solutions « fabriquées au Nouveau-Brunswick », comme les logements modulaires et la construction hors site.
Cout de la vie et logement - Le logement avant tout	Travailler directement avec les municipalités et les groupes communautaires déjà engagés dans une approche de type « logement d'abord » et appuyer leur expansion.

Domaines d'appui

THÈME DE LA PLATEFORME	ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX	RESPONSABILITÉ
Cout de la vie et logement - Un foyer pour chacun	Fournir des fonds pour des rénovations visant la sécurité et l'accessibilité pour les ainés et les personnes en situation de handicap qui souhaitent continuer à habiter chez eux.	DS
Cout de la vie et logement - Le logement avant tout	Offrir des services complets aux personnes en situation d'itinérance chronique, en commençant par un logement, et à soutenir une approche communautaire de gestion de cas.	DS
Cout de la vie et logement - Subvenir aux besoins essentiels	Nous éliminerons temporairement la taxe de vente provinciale (TVP) sur la construction de nouveaux projets de logements multifamiliaux afin d'encourager le développement de logements abordables – une mesure que d'autres provinces atlantiques ont déjà adoptée.	FCT
Éducation - Soutien à l'éducation postsecondaire	Collaborer avec les universités et les collèges pour développer des stratégies à long terme pour le logement étudiant.	EPFT
Environnement	Procéder à une modernisation de la *Loi sur l'assainissement de l'air* et de la *Loi sur l'assainissement de l'eau* pour garantir à toutes les Néo-Brunswickoises et à tous les Néo-Brunswickois le droit à un air et à une eau propres. Exiger que toutes les nouvelles écoles, hôpitaux, foyers de soins de longue durée et autres bâtiments publics soient dotés de systèmes modernes de filtration de l'air, de chauffage et de climatisation conformes à la norme ASHRAE 241, et ajouter aux infrastructures existantes des unités de filtration d'air et de refroidissement appropriées.	ECC MTI
Environnement	S'assurer que tous les bâtiments gouvernementaux atteignent la neutralité carbone et que notre flottille de véhicules, y compris les autobus scolaires, soit électrifiée d'ici 2035.	MTI

RESPONSABILITÉS DES ENTITÉS DE LA COURONNE

En plus de vos autres responsabilités, vous êtes le ministre responsable de ce qui suit :

- Société d'habitation du Nouveau-Brunswick – Conseil d'administration

Le gouvernement est responsable des cadres législatif, réglementaire et public qui caractérisent le fonctionnement des entités de la Couronne. En qualité de ministre, il vous incombe d'endosser vos responsabilités prévues par la loi associées à ces entités.

MODE DE FONCTIONNEMENT

Notre gouvernement est déterminé à fonder ses décisions sur des données probantes dans tous les ministères. Nous adopterons le principe d'« ouverture par défaut », pour renforcer la transparence du gouvernement et la confiance du public envers son gouvernement.

Nous souhaitons aller sur le terrain pour engager un dialogue authentique avec les citoyens et les citoyennes du Nouveau-Brunswick, les collectivités, les parties prenantes et les experts, en nous inspirant du principe de défense des droits des personnes handicapées : « rien à propos de nous sans nous ».

Nous reconnaissons qu'il n'existe pas de solution universelle : chaque collectivité à des besoins spécifiques pour prospérer. Notre législation, nos politiques et nos programmes doivent être conçus pour s'adapter à ces particularités.

Nous donnerons la priorité aux partenariats, en faisant confiance aux personnes et aux organismes sur le terrain qui travaillent le plus étroitement avec la population et en les responsabilisant.

La *Loi sur les langues officielles*, qui garantit l'égalité de nos langues officielles et de nos communautés linguistiques, fait partie intégrante de notre culture, de notre histoire et de notre avenir en tant que province. Je m'attends à ce que nous travaillions tous ensemble et que nous fassions preuve de leadership afin de permettre au Nouveau-Brunswick de remplir son rôle de chef de file en matière de langues officielles au pays et dans le monde.

Nous nous engageons à reconstruire nos relations avec les Premières Nations fondées sur une relation de nation à nation visant à établir la confiance et une compréhension mutuelle des obligations découlant des traités.

Nous serons un gouvernement qui se soucie de tous les Néo-Brunswickois et de toutes les Néo-Brunswickoises et qui s'efforce de rassembler les gens. Les citoyens et les citoyennes de cette province nous ont accordé leur confiance, et nous travaillerons chaque jour pour la mériter.

Je m'attends à ce que l'ensemble des ministres fassent preuve d'une intégrité personnelle et professionnelle absolue dans l'exercice de leurs fonctions. En qualité de ministre du Cabinet, vous devez respecter les règles sur les conflits d'intérêts et le comportement décrit dans le manuel du ministre. Notre système Westminster repose sur la confidentialité et la solidarité du Cabinet.

Je m'attends à ce que vous respectiez en tout temps vos collègues du Cabinet et du caucus, ainsi que les députés et députées représentant les différents partis politiques.

J’attends également de vous que vous établissiez et entreteniez une relation professionnelle avec votre (vos) sous-ministre (s) et avec les autres fonctionnaires de votre ministère. Je m’attends également à ce que les fonctionnaires sous votre direction vous tiennent pleinement informé des dossiers touchant votre portefeuille. Je vous demande donc d’être disponible pour vos fonctionnaires, d’être à l’écoute de leurs conseils et de leurs préoccupations tout en gardant à l’esprit que leur rôle est de servir notre gouvernement de manière non partisane.

Les membres du Conseil exécutif et leurs équipes sont tenus d’œuvrer à faire du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) un milieu de travail respectueux. Un milieu de travail respectueux valorise la diversité et l’inclusion, les comportements courtois, l’égalité, les communications positives et les relations de travail professionnelles. Ni le gouvernement du Nouveau-Brunswick, ni moi-même, ne cautionnerons ou ne tolérerons aucune forme de harcèlement en milieu de travail.

Nous dirigerons dans un esprit d’équilibre. Cela signifie que nous surveillerons les résultats obtenus et que nous ferons preuve de responsabilité budgétaire, tout en améliorant les services dont les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises ont besoin, comme les soins de santé, l’éducation et le logement abordable.

J’attends avec impatience de voir les résultats que nous obtiendrons ensemble pour la population du Nouveau-Brunswick. Merci de vous joindre à moi pour servir notre chère province.

Cordialement,

_____

La première ministre,

L’honorable Susan Holt

c.c. Greffière du Conseil exécutif et Chef de la fonction publique